



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° **3A/2022/2937/176** du **17 août 2022** du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, à savoir

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE** a été autorisée à exploiter un élévateur à fourches, marque MANITOU, type ES616 FR AC TLL42, numéro de construction 539065.


Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Bertrange, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

  
Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

  
Sophie HUMBERT  
Secrétaire adjointe


### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Bertrange, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

  
Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

  
Sophie HUMBERT  
Secrétaire adjointe